

Questionnaire 2014

Nomenclature

Pour en savoir plus

Annexes

Questionnaire

Point	Nom enquêteur		Numéro enquêteur N-1		Région d'enquête		SEGMENT	
	Observé / non observé	Distance enquêteur - point	Diamètre d'observation	Direction d'observation	Occupation principale du sol	Occupation secondaire du sol	Utilisation principale du sol	Utilisation secondaire du sol
11	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 /	OPS N-1 /	UPS N-1 /	h	Coupe ou plantation en forêt
12	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 /	OPS N-1 /	UPS N-1 /	h	Coupe ou plantation en forêt
13	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 /	OPS N-1 /	UPS N-1 /	h	Coupe ou plantation en forêt
14	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 /	OPS N-1 /	UPS N-1 /	h	Coupe ou plantation en forêt
15	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 /	OPS N-1 /	UPS N-1 /	h	Coupe ou plantation en forêt

Ministère de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire									
Service de la Statistique et de la Prospective					Occupation et Utilisation du Territoire				
Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n° 2014AD039AG du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2013, conformément à la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique. Questionnaire confidentiel destiné exclusivement aux services de statistique du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. La loi n° 78-17 du 3 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, relative à l'informatique, relative à la présente enquête et concernant des entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit de accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (SSP), 12, rue Henri Rod-Tanay, TSA 70007 - 93555 Montreuil Cedex.									
Point	Observé / non observé	Distances enquêteur - point	Diamètre d'observation	Direction d'observation	Occupation principale du sol	Occupation secondaire du sol	Utilisation principale du sol	Utilisation secondaire du sol	Coupe ou plantation en forêt
	a	b	c	d	E	f	g	h	i
21	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	3 m 1 40 m 2 Ss objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 / / / / / / / / / /	OPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	CN-1 Sans objet 8 Pas de coupe 0 Plantation récente 2 Coupe partielle 3 Coupe rase 4 Semis de l'année 1 Pas d'info. 9
22	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	3 m 1 40 m 2 Ss objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 / / / / / / / / / /	OPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	CN-1 Sans objet 8 Pas de coupe 0 Plantation récente 2 Coupe partielle 3 Coupe rase 4 Semis de l'année 1 Pas d'info. 9
23	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	3 m 1 40 m 2 Ss objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 / / / / / / / / / /	OPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	CN-1 Sans objet 8 Pas de coupe 0 Plantation récente 2 Coupe partielle 3 Coupe rase 4 Semis de l'année 1 Pas d'info. 9
24	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	3 m 1 40 m 2 Ss objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 / / / / / / / / / /	OPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	CN-1 Sans objet 8 Pas de coupe 0 Plantation récente 2 Coupe partielle 3 Coupe rase 4 Semis de l'année 1 Pas d'info. 9
25	Point observé 0 Zone interdite 2	Au point 0 3 à 50 m 1 50 à 100 m 2 + de 100 m 3 Photo inter. 4 Sans objet 8	3 m 1 40 m 2 Ss objet 8	DN-1 Le point 0 NORD de halle 1 EST de halle 2 NORD autre ligne 3 EST autre ligne 4 Sans objet 8	OPS N-1 / / / / / / / / / /	OPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	UPS N-1 / / / / / / / / / /	CN-1 Sans objet 8 Pas de coupe 0 Plantation récente 2 Coupe partielle 3 Coupe rase 4 Semis de l'année 1 Pas d'info. 9

Nomenclature

Construction de la nomenclature d'occupation de synthèse Teruti-Lucas

Lecture : pour assurer au maximum le maintien de la comparabilité des résultats de Teruti-Lucas avec l'ancienne série Teruti, une nomenclature de synthèse combinant occupation et usage a été créée en 2005, et adaptée en 2012 suite à l'utilisation des données PAC dans l'enquête. Cette nomenclature de synthèse est utilisée pour la diffusion des résultats relatifs à l'occupation du territoire. Le tableau ci-dessous indique comment chaque poste de la nomenclature d'occupation de synthèse est constitué en croisant l'occupation du sol issue de la collecte (couverture physique du sol) et l'utilisation du sol.

Nouvelle nomenclature d'occupation de synthèse		Occupation du sol issue de la collecte (couverture physique)		Utilisation du sol
10 postes	27 postes	88 postes		38 postes
11 - Sols bâtis	11100	Volumes construits bas	1111 - Volumes construits, clos et couverts (1 à 3 niveaux ou - de 10 m) 1112 - Volumes construits, couverts seulement (1 à 3 niveaux ou - de 10 m) 1113 - Volumes construits temporaires (1 à 3 niveaux ou - de 10 m) 1114 - Autres volumes de génies industriels et civils (1 à 3 niveaux ou - de 10 m) 1115 - Habitat précaire	Toutes utilisations
	11200	Volumes construits hauts	1121 - Volumes construits, clos et couverts (+ de 3 niveaux ou + de 10 m) 1122 - Volumes construits, couverts seulement (+ de 3 niveaux ou + de 10 m) 1123 - Volumes construits temporaires (+ de 3 niveaux ou + de 10 m) 1124 - Autres volumes de génies industriels et civils (+ de 3 niveaux ou + de 10 m)	Toutes utilisations
12 - Sols revêtus ou stabilisés	12100	Sols de forme aréolaire revêtus ou stabilisés	1211 - Sols stabilisés de forme aréolaire arborés 1212 - Sols stabilisés de forme aréolaire nus	Toutes utilisations
	12200	Sols de forme linéaire revêtus ou stabilisés	1221 - Sols stabilisés de forme linéaire arborés 1212 - Sols stabilisés de forme linéaire nus	Toutes utilisations
13 - Autres sols artificialisés	13000	Sols enherbés artificialisés	5013 - Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons 5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson	140, 210, 221 à 227 - Activités industrielles 311 à 317 - Transports 318 et 350 - Services publics 321, 322, 330 et 340 - Autres services 361 à 364, 366 - Sports et loisirs (hors chasse) 371 et 372 - Habitat 999 - Pas d'information
	14200	Sols nus artificialisés	6030 - Sols nus : jachères, chemins de terre non stabilisés, passages provisoires, tournières, talus, chantiers et carrières (sol non stabilisé), terrils, crassiers...	
20 - Sols cultivés	21100	Blé tendre et épeautre	2110 - Blé tendre y c. épeautre	Toutes utilisations sauf 363 (Jardins d'agrément et parcs publics), 371 (Habitat individuel), 372 (Habitat collectif)
	21200	Blé dur	2120 - Blé dur	
	21300	Orge et escourgeon	2130 - Orge et escourgeon	
	21600	Maïs	2161 - Maïs semence 2162 - Autre maïs	
	21820	Triticale	2182 - Triticale	
	21500	Avoine	2150 - Avoine	
	21900	Autres céréales	2140 - Seigle	
			2170 - Riz	
			2181 - Sorgho 2183 - Sarrasin 2184 - Autres et mélanges de céréales	
			2210 - Pomme de terre	
	22200	Betterave industrielle	2220 - Betterave industrielle ou fourragère	
	23110	Tournesol	2311 - Tournesol	
	23120	Colza et navette	2312 - Colza et navette	
	23190	Autres cultures industrielles oléagineuses	2313 - Soja	
			2314 - Lin oléagineux 2315 - Autres cultures industrielles oléagineuses	
	233P0*	Protéagineux (y compris fourragers)	233P* - Protéagineux y c. fourragers	
	22300	Autres racines et tubercules	223A* - Autres racines et tubercules	
	23200	Cultures industrielles textiles	232T* - Cultures textiles	
233A0*	Autres cultures industrielles annuelles (hors lupin)	2331 - Tabac 2335 - Houblon 2336 - Canne à sucre		
		2337 - Autres cultures industrielles annuelles		
24LF0*	Légumes, fleurs (y compris sous serre)	24LF* - Légumes, fleurs (y c. sous serre)		
28000	Jardins familiaux	Codes 2110 à 24LF, 25PT, 26AF, 2710 à 2742		
25PT0*	Prairies temporaires	25PT* - Prairies temporaires		
26000	Jachère	2337 - Autres cultures industrielles annuelles (phacélie) 5013 - Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons 5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson 6030 - Sol nu		

* Codes modifiés pour assurer la compatibilité avec les codes cultures des déclarations de surfaces PAC

Construction de la nomenclature d'occupation de synthèse Teruti-Lucas (suite)

Nouvelle nomenclature d'occupation de synthèse		Occupation du sol issue de la collecte (couverture physique)		Utilisation du sol
10 postes	27 postes	88 postes		38 postes
20 - Sols cultivés	27AF0*	Arbres fruitiers	26AF* - Arbres fruitiers	Toutes utilisations sauf 363, 371 et 372
	27500	Vigne	2720 - Vignes	
	27AP0*	Autres cultures permanentes (y compris pépinières)	2710 - Oliviers 2730 - Pépinières toutes espèces 2741 - Lavande et lavandin 2742 - Autres cultures industrielles et aromatiques permanentes (y c. plantes condimentaires, médicinales, palmiers et cocotiers)	111 - Production végétale
	13100	Sols enherbés liés à la production agricole, hors élevage	5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson	
14100	Sols nus liés à une activité agricole	6030 - Sols nus	111 - Production végétale 113 - Élevage 114 - Autre activité agricole	
30 - Sols boisés	31100	Forêts de feuillus	3111 - Forêts primaires (DOM) fermées	Toutes utilisations
			3112 - Forêts primaires (DOM) ouvertes	
			3113 - Forêts secondaires de feuillus fermées	
			3114 - Forêts secondaires de feuillus ouvertes	
	31200	Forêts de résineux	3121 - Forêts de résineux fermées	Toutes utilisations
			3122 - Forêts de résineux ouvertes	
	31300	Forêts mixtes	3131 - Forêts mixtes fermées 3132 - Forêts mixtes ouvertes	Toutes utilisations
31400	Peupleraies en plein	3115 - Peupleraies en plein 3212 - Peupleraies en plein (moins de 0,5 ha)	Toutes utilisations	
32000	Bosquets	3211 - Bosquets de feuillus, hors peuplier	Toutes utilisations	
		3220 - Bosquets de résineux 3230 - Bosquets mixtes		
33000	Haies et alignements d'arbres	3311 - Haies arbustives de feuillus, y c. peuplier	Toutes utilisations	
		3312 - Haies arbustives de conifères		
		3313 - Haies arbustives mixtes		
		3321 - Haies arborées de feuillus, y c. peuplier		
		3322 - Haies arborées de conifères		
		3323 - Haies arborées mixtes		
		3331 - Alignements de feuillus hors peuplier		
		3332 - Alignements de conifères 3333 - Alignements d'arbres mixtes 3334 - Alignements de peupliers		
34000	Sols boisés à peuplement indéterminé (coupe rase)	5013 - Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons 5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson 6030 - Sol nu	120 - Sylviculture	
40 - Landes, friches, maquis, garrigues, savanes	40000	Landes, friches, maquis, garrigues, savanes	4010 - Landes arborées, maquis, garrigues, savanes arborées 4020 - Friches et landes buissonnantes, savanes non arborées	Toutes utilisations sauf 401 (Zones humides)
	41000	Superficies enherbées naturelles	5013 - Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons 5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson	364 - Chasse 365 - Protection de la nature 402 - Sans usage
50 - Surfaces toujours en herbe	25PP0*	Prairies permanentes	25PP* - Prairies permanentes	Toutes utilisations
			5012 - Prés salés avec arbres ou buissons 5022 - Prés salés sans arbres ni buisson 5013 - Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons 5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson	113 - Élevage
25600	Alpages	5011 - Alpages et estives avec arbres ou buissons 5021 - Alpages et estives sans arbre ni buisson	Toutes utilisations	
60 - Sols nus naturels	60100	Dune, plage	6011 - Dune littorale sans végétation 6012 - Dune à couverture naturelle ou plantée d'oyats	Toutes utilisations
	60200	Rochers, éboulis	6020 - Rochers et éboulis, y c. volcans	Toutes utilisations
	60300	Sols nus naturels	6030 - Sols nus	364 - Chasse 365 - Protection de la nature 402 - Sans usage
70 - Zones humides et sous les eaux	70100	Eaux intérieures	7011 - Lacs, bassins, étangs d'eau douce	Toutes utilisations
			7012 - Eaux courantes intérieures (y c. estuaires d'une largeur < 3 km)	
	70200	Plans d'eau côtiers	7021 - Marais salants, étangs d'eau saumâtre	Toutes utilisations
			7022 - Estuaires d'une largeur > 3 km 7023 - Mangroves	
70300	Glaciers, neiges éternelles	7030 - Glaciers, neiges éternelles	Toutes utilisations	
70400	Zones humides	4010 - Landes arborées, maquis, garrigues, savanes arborées 4020 - Friches et landes buissonnantes, savanes non arborées 5013 - Autres superficies en herbe avec arbres ou buissons 5025 - Autres superficies en herbe sans arbre ni buisson 6030 - Sols nus	401 - Zones humides	
99 - Zones interdites	99999	Zones interdites non photo interprétées	9999 - Zones interdites	Toutes utilisations

* Codes modifiés pour assurer la compatibilité avec les codes cultures des déclarations de surfaces PAC

Nomenclature

Nomenclature d'occupation de synthèse Teruti-Lucas

Lecture : depuis 2012, les déclarations de surface des demandeurs d'aides PAC sont utilisées pour renseigner les points de l'échantillon situés en sol agricole. La nomenclature d'occupation Teruti-Lucas a été adaptée en conséquence.

Les îlots déclarés à la PAC peuvent contenir plusieurs cultures ; cependant les données PAC ne permettent pas de savoir dans quelle parcelle culturale est situé le point Teruti-Lucas. Pour cette raison, la précision des estimations de surface (intervalles de confiance) est calculée uniquement pour le poste agrégé « sols agricoles ».

De même, l'enquête dans sa forme actuelle ne permet pas de décrire la rotation des cultures. Dans les tableaux sur les changements d'occupation, les postes agricoles détaillées sont regroupées en un seul poste « sols agricoles ».

Code NNPHYS NN2	Nouvelle nomenclature d'occupation de synthèse en 10 postes	Code NNPHYS NN4	Nouvelle nomenclature d'occupation de synthèse en 27 postes
11	Sols bâtis	11100	Volumes construits bas
11	Sols bâtis	11200	Volumes construits hauts
12	Sols revêtus ou stabilisés	12100	Sols de forme aréolaire revêtus ou stabilisés
12	Sols revêtus ou stabilisés	12200	Sols de forme linéaire revêtus ou stabilisés
13	Autres sols artificialisés	13000	Sols enherbés artificialisés
13	Autres sols artificialisés	14200	Sols nus artificialisés
20	Sols cultivés	21100	Blé tendre et épeautre
20	Sols cultivés	21200	Blé dur
20	Sols cultivés	21300	Orge et escourgeon
20	Sols cultivés	21600	Mais
20	Sols cultivés	21820	Triticale
20	Sols cultivés	21500	Avoine
20	Sols cultivés	21900	Autres céréales
20	Sols cultivés	22100	Pomme de terre
20	Sols cultivés	22200	Betterave industrielle
20	Sols cultivés	23110	Tournesol
20	Sols cultivés	23120	Colza et navette
20	Sols cultivés	23190	Autres cultures industrielles oléagineuses
20	Sols cultivés	233P0 *	Protéagineux (y compris fourragers)
20	Sols cultivés	22300	Autres racines et tubercules
20	Sols cultivés	23200	Cultures industrielles textiles
20	Sols cultivés	233A0 *	Autres cultures industrielles annuelles (hors lupin)
20	Sols cultivés	24LF0 *	Légumes, fleurs (y compris sous serre)
20	Sols cultivés	28000	Jardins familiaux
20	Sols cultivés	25PT0 *	Prairies temporaires
20	Sols cultivés	26000	Jachère
20	Sols cultivés	27AF0 *	Arbres fruitiers
20	Sols cultivés	27500	Vigne
20	Sols cultivés	27AP0 *	Autres cultures permanentes (y compris prépinères)
20	Sols cultivés	13100	Sols enherbés liés à la production agricole, hors élevage
20	Sols cultivés	14100	Sols nus liés à une activité agricole
30	Sols boisés	31100	Forêts de feuillus
30	Sols boisés	31200	Forêts de résineux
30	Sols boisés	31300	Forêts mixtes
30	Sols boisés	31400	Peupleraies en plein
30	Sols boisés	32000	Bosquets
30	Sols boisés	33000	Haies et alignements d'arbres
30	Sols boisés	34000	Sols boisés à peuplement indéterminé (coupe rase)
40	Landes, friches, maquis, garrigues, savanes	40000	Landes, friches, maquis, garrigues, savanes
40	Landes, friches, maquis, garrigues, savanes	41000	Superficies enherbées naturelles
50	Surfaces toujours en herbe	25PP0 *	Prairies permanentes
50	Surfaces toujours en herbe	25600	Alpages
60	Sols nus naturels	60100	Dune, plage
60	Sols nus naturels	60200	Rochers, éboulis
60	Sols nus naturels	60300	Sols nus naturels
70	Zones humides et sous les eaux	70100	Eaux intérieures
70	Zones humides et sous les eaux	70200	Plans d'eau côtiers
70	Zones humides et sous les eaux	70300	Glaciers, neiges éternelles
70	Zones humides et sous les eaux	70400	Zones humides
99	Zones interdites	99999	Zones interdites non photo interprétées

* Codes modifiés pour assurer la compatibilité avec les codes cultures des déclarations de surfaces PAC.

Nomenclature d'occupation de synthèse Teruti-Lucas en 3 grands postes

Lecture : depuis 2012, les déclarations de surface des demandeurs d'aides PAC sont utilisées pour renseigner les points de l'échantillon situés en sol agricole. La nomenclature d'occupation Teruti-Lucas a été adaptée en conséquence.

Les îlots déclarés à la PAC peuvent contenir plusieurs cultures ; cependant les données PAC ne permettent pas de savoir dans quelle parcelle culturale est situé le point Teruti-Lucas. Pour cette raison, la précision des estimations de surface (intervalles de confiance) est calculée uniquement pour le poste agrégé « sols agricoles ».

De même, l'enquête dans sa forme actuelle ne permet pas de décrire la rotation des cultures. Dans les tableaux sur les changements d'occupation, les postes agricoles détaillées sont regroupées en un seul poste « sols agricoles ».

Nomenclature d'occupation de synthèse en 3 postes	Code NNPAYS NN2	Nouvelle nomenclature d'occupation de synthèse Teruti-Lucas
Sols artificialisés	11 12 13	Sols bâtis Sols revêtus ou stabilisés Autres sols artificialisés
Sols agricoles	20 50	Sols cultivés * Surfaces toujours en herbe
Sols naturels	30 40 60 70 99	Sols boisés Landes, friches, maquis, garrigues, savanes Glaciers, neiges éternelles Zones humides et sous les eaux Zones interdites
* Les sols cultivés comprennent les serres et abris hauts (adaptation de la nomenclature aux données PAC).		

Nomenclature

Nomenclature d'usage Teruti-Lucas

Lecture : depuis 2012, les déclarations de surface des demandeurs d'aides PAC sont utilisées pour renseigner les points de l'échantillon situés en sol agricole. La nomenclature d'occupation Teruti-Lucas a été adaptée en conséquence.

Les îlots déclarés à la PAC peuvent contenir plusieurs cultures ; cependant les données PAC ne permettent pas de savoir dans quelle parcelle culturale est situé le point Teruti-Lucas. Pour cette raison, la précision des estimations de surface (intervalles de confiance) est calculée uniquement pour le poste agrégé « sols agricoles ».

De même, l'enquête dans sa forme actuelle ne permet pas de décrire la rotation des cultures. Dans les tableaux sur les changements d'occupation, les postes agricoles détaillées sont regroupées en un seul poste « sols agricoles ».

Nomenclature en 12 postes		Nomenclature détaillée 36 postes	
1	Code NNPHYS NN4	110 *	Agriculture
3	Activités agricoles non spécialisées, services annexes	114	Activités agricoles non spécialisées, services annexes
3	Activités agricoles non spécialisées, services annexes	130	Pisciculture
4	Sylviculture	120	Sylviculture dans les forêts naturelles et dans les plantations
5	Activités industrielles	140	Mines, carrières
5	Activités industrielles	210	Production d'énergie
5	Activités industrielles	221	Produits alimentaires, boissons, tabacs
5	Activités industrielles	222	Produits textiles, habillement, cuir, chaussures
5	Activités industrielles	223	Charbon, pétrole, métallurgie, travail des métaux (excepté biens d'équipement)
5	Activités industrielles	224	Fabrication de produits minéraux non métalliques
5	Activités industrielles	225	Chimie, caoutchouc, matières plastiques
5	Activités industrielles	226	Biens d'équipement industriels ou ménagers, récupération
5	Activités industrielles	227	Produits du bois, ameublement, papier-carton, imprimerie, industries diverses
6	Réseaux routiers	312	Routes et autoroutes
7	Autres transports	311	Chemins de fer
7	Autres transports	313	Transport par eau
7	Autres transports	314	Transports aériens
7	Autres transports	315	Transport par conduite (gazoduc...) et électricité
7	Autres transports	316	Télécommunications
7	Autres transports	317	Stockage, services auxiliaires des transports
8	Services publics	318	Infrastructure de protection (protection active des biens et des personnes)
8	Services publics	350	Administrations, collectivités locales, établissements publics, activités associatives, religions
9	Autres services	321	Fourniture et traitement des eaux
9	Autres services	322	Traitement des déchets
9	Autres services	330	Construction
9	Autres services	340	Commerce, finances, services
10	Sports et loisirs	361	Sports
10	Sports et loisirs	362	Camps de vacances
10	Sports et loisirs	363	Jardins d'agrément et parcs publics
10	Sports et loisirs	364	Chasse
10	Sports et loisirs	366	Autre activité liée à la culture et aux loisirs
11	Protection de la nature	365	Protection du milieu naturel (réserves, parcs nationaux)
12	Habitat	371	Habitat individuel
12	Habitat	372	Habitat collectif
13	Autres usages	401	Zones humides
13	Autres usages	402	Sans usage
13	Autres usages	999	Pas d'information

* 110 = code issu de l'agrégation des codes « 111-Productions végétales », « 112-jachères » et « 113-élevage ».

Moindres pertes de terres agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008

Agreste Primeur n° 313
juin 2014

Les paysages agricoles dominent toujours le territoire français

Agreste Primeur n° 260
avril 2011

L'artificialisation atteint 9 % du territoire en 2009

Agreste Primeur n° 246
juillet 2010

L'utilisation du territoire en 2008 – Teruti-Lucas

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 208
octobre 2009

La maison individuelle grignote les espaces naturels

Agreste Primeur n° 219
janvier 2009

Les paysages agricoles se redessinent

Agreste Primeur n° 217
novembre 2008

L'utilisation du territoire en 2007 – Teruti-Lucas

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 202
novembre 2008

L'utilisation du territoire en 2005 et en 2006 – Teruti-Lucas

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 192
septembre 2007

Les prairies alimentent les changements fonciers

Agreste Primeur n° 168
septembre 2005

L'observation du territoire au ministère de l'agriculture – L'enquête Teruti

Études foncières n° 116
juillet-août 2005

L'utilisation du territoire en 2004 - Nouvelle série de 1992 à 2004

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 169
août 2005

L'utilisation du territoire en 2003 - Nouvelle série de 1992 à 2003

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 157
mars 2004, avec cédérom

Les indicateurs paysagers élaborés à partir de l'enquête Teruti

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 151
juillet 2003

L'utilisation du territoire en 2002 Nouvelle série de 1992 à 2002

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 148
mars 2003, avec cédérom

L'utilisation du territoire en 2001 Nouvelle série de 1992 à 2001

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 141
avril 2002

L'utilisation du territoire en 2000 Nouvelle série de 1992 à 2000

Agreste Chiffres et Données
Agriculture n° 133
mars 2001

La consommation des espaces agricoles et naturels en Île-de-France : plusieurs approches pour un suivi de précision

Agreste Cahiers n° 1
mars 2001

L'évolution des structures d'occupation du sol vue par Teruti

Agreste Cahiers n° 1
mars 2001

L'agriculture s'intensifie, l'urbain s'étend... et l'occupation du territoire enregistre les transformations à l'œuvre

Agreste Cahiers n° 1
mars 2001

Les paysages agricoles en repli devant les landes et les villes

Agreste Primeur n° 76
juillet 2000

L'utilisation du territoire en 1999 Nouvelle série de 1991 à 1999

Données Chiffrées Agriculture
n° 123
mars 2000

Les zones agricoles défavorisées La France des forêts et des herbages

Agreste Primeur n° 55
avril 1999

L'utilisation du territoire en 1998 Nouvelle série de 1991 à 1998

Données Chiffrées Agriculture
n° 114
février 1999

L'utilisation du territoire en 1997 Nouvelle série de 1991 à 1997

Données Chiffrées Agriculture
n° 101
février 1998

L'utilisation du territoire en 1996 Nouvelle série de 1991 à 1996

Données Chiffrées Agriculture
n° 87
décembre 1997

L'évolution des paysages girondins vue par Teruti

Agreste Les Cahiers n° 21
septembre 1997

Les villes se mettent au vert - Enquête sur l'utilisation du territoire de 1992 à 1996

Agreste Primeur n° 16
février 1997

L'utilisation du territoire en 1995 Nouvelle série de 1991 à 1995

Données Chiffrées Agriculture
n° 80
mai 1996

L'utilisation du territoire en 1994 Nouvelle série de 1991 à 1994

Données Chiffrées Agriculture
n° 66
février 1995

L'utilisation du territoire en 1993 Nouvelle série de 1991 à 1993

Données Chiffrées Agriculture
n° 56
avril 1994

L'utilisation du territoire en 1992 et son évolution de 1982 à 1992

Données Chiffrées Agriculture
n° 50
novembre 1993

Pour en savoir plus Titres parus

*L'utilisation du territoire
en 1991 et son évolution
de 1982 à 1991*

Données Chiffrées Agriculture
n° 43

mai 1993

*L'utilisation du territoire
en 1990 et son évolution
sur la période 1982-1990*

Données Chiffrées Agriculture
n° 21

juin 1991

*L'utilisation du territoire
en 1989 et son évolution
sur la période 1982-1989*

Données Chiffrées Agriculture
n° 15

août 1990

*L'utilisation du territoire
en 1988 et son évolution
sur la période 1982-1988*

Série S n° 43

décembre 1989

*L'utilisation du territoire
Études foncières n° 43*

juin 1989

*L'utilisation du territoire
national et son évolution
sur la période 1982-1987*

Cahiers de Statistique Agricole
n° 5/6

septembre-octobre 1988

*L'utilisation du territoire
en 1987 et son évolution
sur la période 1982-1987*

Série S n° 38

mai 1988

*L'utilisation du territoire
dans la période 1982-1986*

Série S n° 35

janvier 1988

*Évolution de la surface agricole
utilisée*

Cahiers de Statistique Agricole
n° 3/6

mai-juin 1987

*L'utilisation du territoire
en 1982 et 1983*

Séries S n° 32

février 1987

*L'évolution du territoire
de 1982 à 1985*

Cahiers de Statistique Agricole
n° 5/6

septembre-octobre 1986

*Sondages, applications
aux enquêtes statistiques*

Scees Série S MAS n° 10

novembre 1984

*Utilisation du territoire
et télédétection par moyens
aériens légers*

Scees Série S MAS n° 9

octobre 1984

*L'utilisation du territoire en
1980 - évolution 1977-1980*

Scees, Cahiers de Statistique
Agricole n° 6/6

novembre-décembre 1981

*L'utilisation de l'enquête
TER-UTI pour une cartographie
de l'utilisation des terres*

Cegerna 1979

Enquête utilisation

*du territoire : principaux
résultats 1975, 1976, 1977*

Scees, Cahiers de Statistique
Agricole n° 42

septembre-octobre 1978

*Photographies aériennes
et espace rural*

Études rurales n° 70

1978

*Étude sur l'utilisation du terri-
toire - Méthodologie, résultats
1969-1970-1971*

Collection de Statistique
Agricole, supplément Série

Études n° 104

novembre 1972

Les sites Internet

www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.onf.fr

www.ifn.fr

www.foretpriveefrancaise.com

Retrouvez toute l'actualité de la statistique agricole sur le site **Agreste**.

Cette publication est intégralement disponible à la rubrique « **Publications** » du site www.agreste.agriculture.gouv.fr.

Les résultats 2006 à 2014, détaillés par région et département sont disponibles sous l'espace « **Données en ligne - Disar – Rubrique territoire, population** » du site **Agreste** : www.agreste.agriculture.gouv.fr.

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 -
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS Cedex

Site Internet: www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : SSP Toulouse
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2259-5104

© Agreste 2015